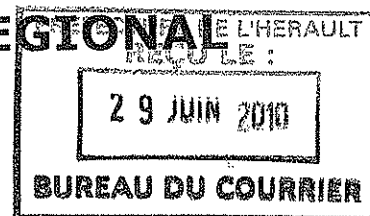


DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL



SCHEMA REGIONAL 'VERS L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE'

Stratégie régionale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Adaptation de la Stratégie régionale pour le développement des énergies renouvelables

LE CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment sa quatrième partie relative à la région,

VU le rapport n° CR-10/15.045 présenté par Monsieur le Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon,

CONSIDERANT QUE :

Face à la convergence du défi climatique et énergétique, la Région Languedoc-Roussillon a dès 2006 fait le choix d'une politique ambitieuse pour le développement des énergies renouvelables en adoptant par délibération du Conseil Régional le 3 février 2006, la Stratégie régionale pour le développement des énergies renouvelables. Cette Stratégie fonde l'ambition de la collectivité régionale de contribuer au développement à grande échelle des énergies renouvelables dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effets de serre, de création de richesses et d'emplois.

Aujourd'hui, l'action de la Région pour le développement des énergies renouvelables est reconnue et a porté ses fruits :

- 1^{ère} région pour la puissance photovoltaïque installée avec plus de 30 Mwc raccordés au réseau fin 2009,
- lancement de l'appel à projet régional 100 MW pour l'équipement photovoltaïque des bâtiments de la Région,
- lancement du Salon international des énergies renouvelables ENERGAÏA en 2007 (30 000 visiteurs en 2009),
- 9 000 logements sociaux équipés de chaufferies bois ou d'installations d'eau chaude solaire grâce à l'aide de la Région depuis 2006,
- 15 000 ménages équipés de chauffe-eau solaires ou d'installations photovoltaïques grâce au soutien de la Région depuis 2004.

29 JUN 2010

Rendue exécutoire
le


Depuis 2004, 63,6 millions d'euros ont été mobilisés par la Région, avec une montée en puissance constante des crédits régionaux, contribuant au décollage des filières énergies renouvelables en Languedoc-Roussillon, en particulier le solaire photovoltaïque.

Pour autant, la Stratégie régionale pour le développement des énergies renouvelables s'inscrit dans un contexte qui a connu de nombreuses évolutions depuis 2006 :

- le Plan Climat adopté par la Région le 25 septembre 2009 préconise d'agir en premier lieu sur l'efficacité énergétique des bâtiments, secteur fortement créateurs d'emplois au niveau régional ;
- le Paquet Energie Climat adopté en 2008 par la Commission européenne impose désormais aux Etats membres d'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale ;
- le Grenelle de l'environnement reconnaît la pertinence de l'échelon régional dans le développement des énergies renouvelables : l'exercice de planification imposé par la Loi Grenelle I fixe des objectifs de production pour chaque filière à l'échelle de la Région ;
- le marché des énergies renouvelables a connu de fortes évolutions. Certaines filières (solaire thermique collectif et bois-énergie) sont en phase de maturation, les prix des équipements sont encore élevés ce qui ne permet pas d'assurer leur rentabilité face aux énergies fossiles. En revanche, la filière solaire photovoltaïque connaît une forte croissance, du fait de la diminution sensible des prix des matériels avec l'arrivée sur le marché de nouveaux pays producteurs (diminution de 20 % du prix du module photovoltaïque en 2009) et d'une demande stimulée par une politique d'achat de l'électricité photovoltaïque incitative.

Les évolutions du contexte dans lequel s'inscrit la Stratégie régionale pour le développement des énergies renouvelables, ainsi que l'exigence d'inscrire l'action de la Région dans une logique d'efficience et d'efficacité imposent aujourd'hui d'ajuster les objectifs et les modalités d'intervention de la collectivité, et ce dans une perspective de plus grande visibilité.

29 JUIN 2010

Rendue exécutoire
le 

1. Un cadre stratégique rénové : la Stratégie régionale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Face à la croissance démographique exceptionnelle que va connaître notre région dans les 20 prochaines années, la Région Languedoc-Roussillon doit relever le défi majeur de l'amélioration de l'efficacité énergétique et d'un approvisionnement énergétique diversifié à un coût économiquement acceptable.

Suite à l'adoption du Plan Climat de la Région Languedoc-Roussillon le 25 septembre 2009, la Région entend désormais développer une stratégie ambitieuse pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

En effet, forte de sa position leader au niveau national pour son action pour le développement des énergies renouvelables, la Région souhaite renforcer son action pour l'efficacité énergétique, notamment dans le bâtiment.

Le secteur du bâtiment est responsable à hauteur de 30 % des émissions de gaz à effets de serre du territoire régional, et a ainsi été identifié comme un domaine d'intervention prioritaire dans le cadre du Plan Climat.

De plus, la construction et la rénovation énergétique pour des bâtiments faiblement consommateurs d'énergie offrent un important potentiel de créations d'emplois – soit 10 500 emplois d'ici 2012 (*Etude OREF, 2010*).

L'efficacité énergétique est un secteur clé en termes de diminution des émissions de gaz à effets de serre, de création d'emplois non délocalisables et de diminution des charges pour l'occupant.

C'est pourquoi, l'efficacité énergétique du bâtiment doit devenir un secteur d'intervention prioritaire de la collectivité régionale. Ainsi, la Stratégie régionale pour le développement des énergies renouvelables est renommée Stratégie régionale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

La Stratégie régionale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables a pour ambition d'inscrire l'action de la Région dans une logique d'efficience et d'efficacité au regard des enjeux à venir en terme d'indépendance énergétique et de diminution des émissions de gaz à effets de serre du territoire régional.

La Stratégie régionale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables repose sur trois enjeux majeurs :

- un enjeu environnemental : les effets attendus du changement climatique ne laissent plus de doute sur la nécessité d'agir au plus vite pour une diminution significative d'ici 10 ans des émissions de gaz à effets de serre à l'échelle du territoire régional, et ce conformément aux objectifs établis par le Plan Climat régional ;
- un enjeu économique : le renchérissement des énergies fossiles et la croissance constante des consommations imposent la diversification des sources d'approvisionnement énergétique, et l'adaptation des modes de production et de consommation. Le contexte énergétique actuel est une opportunité pour l'émergence de filières innovantes, créatrices d'activités et d'emploi. Par ailleurs, les exigences du Grenelle de l'environnement en terme de réglementation thermique nécessitent d'accompagner les filières du bâtiment pour l'émergence de nouveaux savoir-faire.
- Un enjeu social : l'accès à l'énergie se caractérise par des inégalités, en terme de coût et de facture énergétique pour l'utilisateur. La précarité énergétique est de plus en plus présente ; elle impose d'encourager la construction de bâtiments performants et la rénovation énergétique des logements dans une perspective de diminution des charges pour l'occupant.

Rendue exécutoire
le

Consciente des enjeux en terme de croissance démographique et de dépendance énergétique, la Région souhaite ainsi amplifier son action afin de garantir sa compétitivité, son attractivité et un cadre de vie de qualité.

Dans le cadre de cette Stratégie, la Région affirme sa volonté de procéder à des choix d'actions cohérents, d'encourager et de généraliser les bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire régional, de développer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en soutenant l'investissement et de favoriser l'émergence de projets pilotes et exemplaires d'envergure régionale.

I. Quatre grandes priorités, assorties d'objectifs opérationnels.

- Encourager des comportements sobres en énergies,
- Soutenir la maîtrise des consommations d'énergie et l'efficacité énergétique,
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables, des filières et de l'emploi,
- Accompagner les politiques énergétiques de territoires.

1. Encourager des comportements sobres en énergies

Une politique énergétique cohérente s'accompagne nécessairement d'actions d'information et de sensibilisation auprès des publics, afin d'encourager des comportements sobres en énergies.

La Région « exemplaire »

La volonté de la Région d'encourager des comportements citoyens et responsables passe en premier lieu par une action sur son propre patrimoine dans un souci d'exemplarité. Ces actions relèvent du Plan Climat régional.

- Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments de la Région afin de proposer des axes d'amélioration fondés sur la mise en place de bonnes pratiques plutôt que sur des investissements lourds ;
- Application de la démarche Bâtiments Basse consommation d'énergie ou Bâtiments à énergie positive à l'ensemble des nouveaux lycées, et nouveaux bâtiments administratifs destinés au fonctionnement de la Région ;
- Recours par la Région au dispositif de certificats d'économie d'énergie pour le financement d'actions d'économie d'énergie sur son patrimoine ;
- Suivi des consommations énergétiques dans une perspective de réduction des charges pour la collectivité.

Renforcer l'information et la sensibilisation des publics et des porteurs de projets

Il s'agit d'apporter une information éclairée et de promouvoir des conseils adaptés aux besoins et aux critères de choix des usagers, lesquels sont le plus souvent d'ordre économique, mais relèvent aussi de l'amélioration du confort ou de la réduction de l'impact environnemental.

Interfaces entre le grand public, les professionnels et les financeurs, les Espaces Info Energie contribuent largement à la sensibilisation du public aux questions énergétiques.

Contribuant à la valorisation de l'action de la Région, le réseau régional des Espaces Infos Energie apporte une offre de conseil adaptée aux particuliers pour le montage de leurs projets d'équipements en énergies renouvelables ou la rénovation énergétique de leurs logements. Le soutien financier aux Espaces Infos Energie sera donc poursuivi mais s'accompagnera d'un effort particulier en matière d'information et de communication sur l'action et les stratégies de la Région.

Rendue exécutoire

le

Accompagner les entreprises à intégrer le changement dans leur stratégie énergétique

En partenariat avec les organisations professionnelles, la Région aidera à structurer l'aide au conseil pour les entreprises et les agriculteurs soucieux de maîtriser l'énergie, en particulier dans le cadre d'actions collectives au sein des différents contrats de filières AGIR.

2. Soutenir la maîtrise des consommations d'énergie et l'efficacité énergétique

La maîtrise des consommations d'énergie et l'efficacité énergétique sont des secteurs clés sur lesquels il convient d'agir pour limiter la demande et améliorer ainsi l'efficacité énergétique. La limitation de la demande doit intervenir en priorité dans le secteur du bâtiment, lequel dispose d'importants gisements d'économie d'énergie, tout en tenant compte des habitudes de vie des occupants, spécifiques au contexte méditerranéen. En effet, les exemples de bâtiments performants proviennent trop souvent d'Europe du Nord et ne sont que difficilement reproductibles en climat méditerranéen, compte tenu des spécificités climatiques (confort d'été) mais aussi des modes de vie (ouvertures, liens avec l'extérieur, etc). La Région Languedoc-Roussillon a un rôle clef à jouer pour la définition d'un habitat durable méditerranéen.

Une priorité régionale : Encourager la rénovation de logements sociaux performants

Dans ce domaine, l'action de la Région doit être intégrée à la politique régionale du logement dans une perspective de diminution de la facture énergétique pour l'occupant.

- Appel à projet régional Bâtiment basse consommation d'énergie – EFFINERGIE ;
- Rénovation énergétique de 3 000 logements sociaux dans le cadre du dispositif FEDER ;
- Poursuite de l'équipement en eau chaude solaire et chaufferie-bois des logements sociaux ;
- Obligation de performance énergétique et de répercussion de la baisse des charges sur l'occupant en contrepartie de l'aide de la Région ;
- Mise en place d'un Fonds régional de lutte contre la précarité énergétique destiné à garantir des micro-crédits pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie (Cf § II Outils financiers innovants) ;
- Mise en place d'un Fonds régional de garantie pour l'efficacité énergétique à destination des co-propriétés dégradées (Cf § II Outils financiers innovants).

Promouvoir un habitat durable méditerranéen

- Expérimentation du label « Bâtiment durable méditerranéen » ;
- Soutien au centre de ressources ECOBATP Languedoc-Roussillon pour en faire un centre de compétences reconnu sur l'habitat durable méditerranéen ;
- Elaboration d'un référentiel de construction sur les bâtiments éco-innovants en Languedoc-Roussillon ;
- Participation aux travaux de l'association EFFINERGIE afin de faire valoir la spécificité méditerranéenne ;
- Participation en qualité de région partenaire au programme de coopération MED *Innovation Residential Housing*, avec la Catalogne et l'Italie.

29 JUIN 2010

Rendue exécutoire
le

3. Conforter le marché régional des énergies renouvelables et développer l'emploi

Le secteur des énergies renouvelables représente plus de 5 000 emplois directs en Languedoc-Roussillon, et dispose d'un potentiel de créations de 1 500 emplois supplémentaires d'ici 2012 (*étude OREF, 2010*).

Les filières des énergies renouvelables (solaire, éolien, bois-énergie) sont en pleine structuration : il importe de créer des conditions favorables pour l'émergence de marchés pérennes, créateurs d'emplois.

Structurer l'offre et stimuler la demande

L'appel à projet photovoltaïque 100 MW est l'exemple concret de l'action régionale pour le développement des énergies renouvelables tout en veillant à optimiser les retombées économiques locales. Par ailleurs, la Région dans le cadre d'une politique d'aide incitative soutient la demande tout en veillant à la structuration de l'offre en lien avec les dispositifs d'accompagnement des entreprises et de son action pour la formation professionnelle.

Cette politique incitative conduit à la recherche permanente de l'effet levier le plus efficace. Des dispositifs d'accompagnement innovants, comme un Fonds régional de garantie, seront étudiés pour accompagner au mieux les porteurs de projets :

- Lancement d'appels à projet régionaux pour l'équipement photovoltaïque des bâtiments de l'EPR Sud de France et des autres bâtiments de la Région ;
- Soutien au solaire thermique collectif, en particulier dans le secteur de l'habitat social, du tourisme et des établissements de santé ;
- Développement de la filière bois-énergie dans le cadre du contrat de filière AGIR pour la forêt et la filière bois ;
- Mise en place d'un Fonds régional de garantie pour les installations photovoltaïques supérieures à 3 kWc (voir § II Outils financiers innovants) ;
- Accompagnement du Salon ENERGAÏA, salon international des énergies renouvelables et de l'éco-construction, afin de positionner le Languedoc-Roussillon comme « place forte » des énergies renouvelables sur le bassin méditerranéen : il alliera une manifestation économique reconnue et des colloques scientifiques de haut niveau.

Promouvoir la recherche et l'innovation

Le pôle de compétitivité DERBI (Développement des Energies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie) constitue un atout pour le Languedoc-Roussillon, en particulier pour soutenir la recherche et le développement en partenariat avec les entreprises :

- En appui du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, relance de la centrale solaire THEMIS à Targassonne en partenariat avec des entreprises régionales, pour relancer la production d'électricité d'origine solaire ;
- Mise en place de la plate-forme Thémis Solaire Innovation ;
- Lancement d'un Institut d'excellence autour de la centrale Thémis, du four solaire d'Odeillo et du labo PROMES du CNRS et de l'Institut National de l'Energie Solaire. Cette concentration géographique de ressources naturelles et de matière grise peut répondre à une demande industrielle dans des conditions économiques favorables en tirant profit des financements nationaux et locaux, privés et publics. Les thématiques abordées seraient : solaire thermique basse et haute température, énergie électrique d'origine thermodynamique, autres applications thermodynamiques, climatisation solaire et refroidissement des cellules. Le pôle DERBI est référent sur ce projet.

29 JUIN 2010

Rendue exécutoire
le

- Soutien aux projets innovants et exemplaires d'envergure régionale, en lien avec le pôle de compétitivité DERBI, pour la définition de process innovants dans le domaine de l'énergie et de la thermique des bâtiments.

Formation professionnelle

La Région développe des actions de formation spécifiques sur les énergies renouvelables (installation, maintenance, sécurité). La formation des installateurs et de la maintenance, la prise en compte de la question énergétique et de la qualité environnementale par les futurs professionnels sont des conditions essentielles pour le développement des savoir-faire, l'émergence de nouvelles demandes, et la création d'une offre d'emploi locale.

4. Accompagner les politiques énergétiques de territoires

L'enjeu énergétique est fondamental au regard des objectifs du développement durable inscrits dans les Chartes de Parcs naturels régionaux et de Pays.

Réalisation de diagnostics énergétiques à l'échelle des territoires

La Région soutient les politiques énergétiques des territoires (Parcs naturels régionaux, Pays, Agglomération) notamment dans le cadre de Conseils en énergie partagés, ou de Conseils d'orientations énergétiques afin d'accompagner les communes dans la réalisation d'économies d'énergies.

Valorisation du bois-énergie à l'échelle des massifs

Compte tenu de l'importance de la ressource forestière (34 % de la superficie régionale) la Région soutiendra le développement de la filière bois-énergie à l'échelle des massifs (Pyrénées Orientales, Pyrénées Audoises, Montagne Noire, Haut Languedoc, Cévennes, Lozère) en complément du développement de la filière bois-construction :

- Mise en place du Contrat de filière AGIR pour la Forêt et la filière bois, dont l'ambition porte notamment sur la structuration de la filière, la mise en place de filières courtes, et la sécurisation de l'approvisionnement en combustible bois ;
- Soutien aux structures d'animation locales de la filière bois-énergie, présentes à l'échelle des massifs ;
- Etude systématique d'équipement en chaufferie bois des lycées en construction et en cas de renouvellement des équipements dans les lycées existants ;
- Soutien à l'investissement en chaudières bois auprès du logement social, des collectivités, et du secteur tertiaire et industriel.

Planification des énergies renouvelables à l'échelle des territoires

Les communes sont aujourd'hui de plus en plus sollicitées par des investisseurs privés pour des projets d'implantation de centrales solaires photovoltaïques au sol, ou d'éoliennes.

Les maires de ces collectivités sont aujourd'hui dépourvus en terme d'information et ne disposent pas d'outils d'aides à la décision.

La Région accompagnera les collectivités dans leur démarche de planification des énergies renouvelables à l'échelle de leur territoire, afin de promouvoir une approche globale intégrant les dimensions environnementales, paysagères et économiques.

29 JUIN 2010

Rendue exécutoire
le



II. Des outils financiers innovants

La Stratégie régionale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables appelle dans le cadre de sa mise en œuvre la mobilisation d'outils existants, et la mise en place de nouveaux outils financiers d'accompagnement.

L'Observatoire régional de l'énergie

Installé en juin 2009 en partenariat avec l'Etat et l'ADEME, l'Observatoire régional de l'énergie a pour vocation d'observer les tendances régionales en matière de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effets de serre, ainsi que les évolutions économiques et sociales liées au contexte énergétique. Outil partenarial porté par la Région, il associe l'ensemble des acteurs de l'énergie et les pouvoirs publics concernés.

Un outil contractuel : le programme PROMETHEE

Le Contrat de projet Etat / Région / ADEME 2007-2013 (programme PROMETHEE) associe les moyens d'intervention de l'ADEME aux priorités d'actions de la collectivité régionale.

Ainsi la Région Languedoc-Roussillon et l'ADEME s'associent pour :

- Informer et sensibiliser le Grand Public ;
- Engager un effort durable de maîtrise de l'énergie et de promotion de haute qualité environnementale dans les bâtiments et process ;
- Promouvoir les filières énergies renouvelables contribuant au développement local ;
- Améliorer les performances des transports et réduire les pollutions de l'air ;
- Favoriser les politiques d'aménagement des territoires et agglomérations.

Cette politique contractuelle repose sur un dispositif d'aides comprenant des aides à la décision, des aides à l'investissement et des actions d'accompagnement (formation, communication...).

La Convention annuelle d'application 2010 a été approuvée par délibération du Conseil Régional le 19 décembre 2009.

Des outils financiers d'accompagnement innovants

La mise en œuvre de la Stratégie régionale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables se traduit par l'application de dispositifs d'intervention destinés à soutenir les filières en phase de maturation, comme le bois-énergie et le solaire thermique collectif, filières pour lesquelles l'outil subvention montre encore toute sa pertinence.

Cependant, dans la perspective de recherche d'un effet levier maximal, de nouveaux outils financiers doivent être étudiés.

La **mise en place de dispositifs de financement innovants** à destination des co-propriétés et des logements énergétiquement dégradés doit être étudiée dans une perspective de lutte contre la précarité énergétique, en partenariat avec des organismes bancaires.

- **Fonds régional de garantie pour l'efficacité énergétique à destination des co-propriétés** : les co-propriétés sont des cibles difficiles à mobiliser pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie du fait d'un coût de travaux souvent élevé et d'un mode de gouvernance relativement lourd. L'objectif de ce Fonds serait de garantir une partie du montant du prêt contracté par le syndic, afin de diminuer le coût des annuités (diminution du taux d'intérêt) des co-propriétaires et de valoriser les économies d'énergie réalisées suite aux travaux. En effet, ce sont les économies d'énergie générées qui pourront permettre aux co-propriétaires de rembourser tout ou partie du coût des travaux.

29 JUIN 2010

Rendue exécutoire
le



- **Fonds régional de lutte contre la précarité énergétique** : les personnes aujourd'hui en situation de précarité énergétique sont à 60 % des propriétaires occupants. Ce Fonds régional aurait vocation à garantir des prêts sous forme de micro-crédits accordés par des banques à des ménages en difficultés pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le prêt serait quant à lui remboursé tout ou partie par les économies d'énergie générées suite aux travaux.

La faisabilité de tels dispositifs demande à être confirmée par une étude d'ingénierie financière approfondie.

Enfin, la Région mettra en place, d'ici la fin de l'année 2010, un **Fonds régional de garantie destiné au financement des installations photovoltaïques supérieures à 3 kWc**. Le solaire photovoltaïque bénéficie d'une forte attractivité auprès des acteurs économiques du fait des tarifs d'achat en vigueur et de l'excellent gisement solaire du Languedoc-Roussillon. La forte croissance des projets photovoltaïques sur le territoire régional impose de réfléchir à la mise en place de nouveaux mécanismes de financement destinés à accompagner ces projets. En effet, l'importance des investissements nécessaires constitue un frein au développement de ces projets, qui entrent en concurrence avec les investissements productifs des maîtres d'ouvrage. De plus, les conditions de prêts proposés par les organismes bancaires sont des paramètres particulièrement influents sur l'économie des projets.

Dans la perspective de la mise en place de ce Fonds régional de garantie, **la Région souhaite engager une collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement** afin de mobiliser des fonds complémentaires nécessaires au financement de ces projets en Languedoc-Roussillon. Ce fonds pourrait ainsi mobiliser des fonds de la Banque Européenne d'Investissement et serait géré par un organisme bancaire choisi suite à un appel à candidatures. Les modalités de mobilisation de ce Fonds seront définies d'ici la fin de l'année 2010.

2. Des dispositifs d'intervention adaptés

La Stratégie régionale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables affirme l'ambition de la Région de soutenir le développement à grande échelle des énergies renouvelables par la mise en place d'un ensemble de dispositifs concourant à l'accompagnement des filières.

La baisse des prix des matériels liée à une plus large diffusion des équipements, conjuguée à la mise en place de nouveaux dispositifs de soutien à l'échelle nationale impulsés par le Grenelle de l'environnement, impose d'ajuster l'intervention de la Région, d'une part au niveau des particuliers, et, d'autre part au niveau des maîtres d'ouvrage sollicitant la Région pour la réalisation d'installations photovoltaïques.

Les dispositifs de soutien aux installations d'eau chaude solaire collective, au bois-énergie et à la maîtrise de l'énergie sont inchangés.

29 JUIN 2010

Rendue exécutoire
le

L'engagement de la Région auprès des particuliers

Aujourd'hui, la Région intervient auprès des particuliers pour :

- l'acquisition de chauffe-eau solaires individuels, au moyen d'un Chèque solaire d'une valeur de 400 € ;
- la mise en place d'installations photovoltaïques raccordées au réseau, au moyen d'une aide directe soumise à plafond de ressources, et fonction de la puissance de l'installation (aide maximale de 3 000 €).

La Région a contribué depuis 2006 à faire émerger et à structurer le marché des énergies renouvelables pour les particuliers. Plus de 15 000 ménages ont bénéficié du soutien de la Région pour leur installation (11 250 pour les chauffe-eau solaires individuels et 4 500 pour les installations photovoltaïques), soit 20 millions d'euros mobilisés depuis 2004.

La Région souhaite affirmer son engagement auprès des particuliers pour leur projet d'installation de chauffe-eau solaires individuels ou d'installations photovoltaïques en orientant davantage son action sur des dispositifs de conseils et de suivi, notamment dans le cadre du Réseau régional des Espaces Info Energie.

Chauffe-eau solaires individuels

Depuis 2006, le soutien de la Région à l'acquisition de chauffe-eau solaires individuels par les particuliers a permis l'émergence d'un marché régional mature (plus de 3 000 chauffe-eau solaires installés chaque année en Languedoc-Roussillon) et la structuration d'un réseau régional d'installateurs qualifiés (Charte Qualisol).

L'acquisition de chauffe-eau solaires individuels bénéficie du soutien de la Région à hauteur de 400 € et d'un crédit d'impôt de 50 % sur le matériel (environ 3 000 € de crédit d'impôt). Par ailleurs, ce type de matériel est éligible à l'Eco-prêt à taux Zéro mis en place par le gouvernement suite au Grenelle de l'environnement.

Il apparaît aujourd'hui clairement que l'aide régionale n'est pas décisive dans le choix du particulier d'acquérir un chauffe-eau solaire individuel.

Ainsi, le dispositif Chèque solaire ne sera maintenu que jusqu'au 15 juillet 2010. Seules les demandes de Chèque solaire adressées à la Région au plus tard le 15 juillet 2010 (cachet de la poste faisant foi) pourront être prises en compte.

Installations photovoltaïques des particuliers

Le dispositif régional de soutien aux installations photovoltaïques des particuliers a été modifié par délibération du Conseil Régional du 30 juillet 2008, afin de soumettre désormais l'attribution des aides régionales à plafond de ressources. Les plafonds indiqués correspondent au troisième décile des revenus moyens constatés par l'INSEE en Languedoc-Roussillon : 1 007 particuliers ont bénéficié de l'aide de la Région en 2009.

L'aide régionale permet aujourd'hui de diminuer le temps de retour sur investissement de l'installation d'une année environ, elle n'est donc pas décisive dans l'acte d'achat contrairement au crédit d'impôt (50 % sur la part matériel soit environ 8 500 €). De plus, le maintien d'un tarif d'achat incitatif (0,58 €/kWh) et la diminution des prix des matériels contribuent à augmenter sensiblement la rentabilité de ces installations.

29 JUIN 2010

Rendue exécutoire
le



Si l'aide de la Région a largement contribué au décollage de la filière photovoltaïque et a permis la structuration d'un réseau d'installateurs (Charte Quali PV), elle n'apparaît aujourd'hui plus justifiée au regard, d'une part de la baisse des prix des matériels et d'autre part, du maintien d'un tarif d'achat élevé. Son effet levier est clairement limité.

Ainsi, le dispositif d'aides pour les installations photovoltaïques des particuliers ne sera maintenu que jusqu'au 15 juillet 2010. Seules les demandes adressées à la Région au plus tard le 15 juillet 2010 (cachet de la poste faisant foi) pourront être prises en compte.

Accompagnement des particuliers

L'intervention de la Région doit désormais se situer davantage en accompagnement des particuliers pour la réalisation de leur projet grâce au réseau régional des Espaces Info Energies, et en communiquant de manière ciblée auprès des installateurs en lien avec les organisations professionnelles dans un souci constant d'amélioration de la qualité des installations :

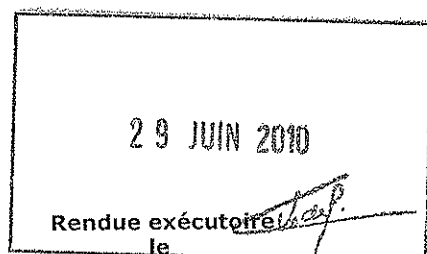
- Accompagnement des particuliers dans la réalisation de leur projet grâce à un réseau de 11 Espaces Infos Energie répartis sur l'ensemble du territoire régional et au N° Azur Info Energie Languedoc-Roussillon ;
- Analyse et suivi de la performance énergétique des chauffe-eau solaires individuels dans le cadre du projet TelesuiWeb par l'INES ;
- Réalisation d'audits d'installations en partenariat avec Qualit'E.N.R (Chauffe-eau solaires et installations photovoltaïques) et organisation de retours d'expériences auprès des professionnels ;
- Edition d'un guide à l'attention des professionnels et des particuliers sur les points clefs d'avancement d'un chantier type et préconisation pour le bon fonctionnement des installations ;
- Organisation d'une journée annuelle d'information des professionnels du solaire afin de communiquer sur l'actualité de la filière solaire en Languedoc-Roussillon ;
- Mise en place d'un site internet de suivi en ligne de la production des installations photovoltaïques afin de donner la possibilité au particulier d'identifier d'éventuels dysfonctionnements de son installation ;

Soutien aux installations photovoltaïques supérieures à 3 kwc

Depuis 2006, la Région Languedoc-Roussillon soutient la production décentralisée d'électricité en subventionnant les installations photovoltaïques réalisées par des entreprises pour leur propre compte et dans le cadre d'une activité annexe.

Ces projets de taille industrielle sont intégrés ou non au bâti, et concernent des hangars agricoles ou des bâtiments logistiques notamment. Ces projets ont connu une forte croissance en 2009. Ainsi la croissance exponentielle, d'abord perçue au niveau des particuliers, s'est amplifiée en fin d'année 2008, date à partir de laquelle les demandes de financement de projets collectifs ont fortement augmenté (+ 100 % entre 2008 et 2009, + 200 % entre 2009 et le 1^{er} trimestre 2010).

En 2009, la Région a soutenu 258 projets représentant 4,2 millions d'euros de subvention et 9,4 MWc (contre 86 projets pour 4,8 MWc en 2008 et 38 pour 1,25 MWc en 2007), soit une puissance totale installée depuis 2005 de 15,45 MWc.



L'aide de la Région, adossée à des fonds FEDER, permet de diminuer le temps de retour sur investissement d'une année environ, et a donc un effet levier limité. De plus, il apparaît clairement que ce dispositif représente aujourd'hui une aubaine : il est dévoyé par des entreprises agissant davantage dans une logique financière et a fortiori spéculative.

La forte croissance du nombre de projets, l'évolution des technologies présentes sur le marché, ainsi que la baisse des prix des matériels imposent de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour la réalisation d'installations photovoltaïques supérieures à 3 kWc.

Désormais, la Région accompagnera le développement de la filière photovoltaïque grâce aux mesures suivantes :

- Mise en place d'un Fonds régional de garantie destiné aux installations photovoltaïques supérieures à 3 kWc. Tout dossier envoyé postérieurement à la date de la présente délibération (cachet de la poste faisant foi) sera orienté vers le Fonds régional de garantie, dont les modalités de mise en œuvre seront définies d'ici fin 2010 ;
- Lancement d'appels à projets régionaux pour l'équipement photovoltaïque des bâtiments relevant du patrimoine régional ;
- Accompagnement des collectivités locales pour la mise en place d'appels à projet pour l'équipement photovoltaïque des toitures de leurs patrimoines ;
- Poursuite du concours régional concernant la réalisation d'installations photovoltaïques intégrées au bâti, et présentant une réelle plus-value architecturale, sur des bâtiments basse-consommation d'énergie ou à énergie positive ;
- Lancement d'une campagne de suivi de la production d'installations photovoltaïques avec tele-reporting sur internet afin de permettre aux maîtres d'ouvrage de suivre la production de leur installation et de constituer une base de données régionale sur les projets photovoltaïques, à destination des professionnels ;
- Mise en place de plate-formes pédagogiques pour la formation des futurs installateurs de panneaux photovoltaïques dans le cadre du Programme Régional Qualifiant ;
- Aide à la création et au développement d'entreprises relevant du secteur photovoltaïque dans le cadre des dispositifs PACTE et ASTRE de la Région ;
- Soutien à l'innovation des entreprises relevant du secteur photovoltaïque dans le cadre des dispositifs régionaux.

Les pré-diagnostic et études de faisabilité restent éligibles aux aides de la Région dans le cadre du Contrat de Projet Etat - Région 2010 (Convention annuelle d'application PROMETHEE 2010).

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- d'approuver la présente Stratégie régionale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables,
- d'approuver les mesures d'accompagnement des particuliers telles que proposées ci-dessus et d'abroger à compter du 16 juillet 2010 le dispositif d'intervention relatif au financement des installations photovoltaïques des particuliers adopté par délibération du Conseil régional du 30 juillet 2008, et d'abroger à compter du 16 juillet 2010 le dispositif Chèque Solaire adopté par délibération du Conseil régional du 29 novembre 2006 et renouvelé par délibération de la Commission permanente du 30 avril 2010;

29 JUIN 2010

Rendue exécutoire
le

- d'approuver les mesures d'accompagnement destinées au développement de la filière photovoltaïque telles que proposées ci-dessus et d'abroger à compter de la date de la présente délibération le dispositif d'aides relatif aux installations photovoltaïques supérieures à 3 kWc adopté par délibération du Conseil Régional du 25 novembre 2008,
- d'autoriser le Président à engager des discussions avec la Banque Européenne d'Investissement dans la perspective de mobiliser des fonds pour la mise en place d'un Fonds régional de garantie dédié au financement des installations photovoltaïques supérieures à 3 kWc et d'en étudier les modalités de mises en œuvre.

Le Président

Georges FRÊCHE

La Vice-Présidente déléguée



Béatrice NÉGRIER

29 JUIN 2010

Rendue exécutoire
le

